

Dossier d'évaluation externe de l'établissement

Vague D - campagne d'évaluation des établissements 2017-2018 23/01/2018

Sommaire

Sommaire	I
Domaine 1 : Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement	3
Champ 1: L'analyse du positionnement institutionnel	3
Champ 2 : La stratégie de développement et de partenariats	4
Domaine 2 : La gouvernance et le pilotage de l'établissement	7
Champ 1 : L'organisation interne de l'établissement	7
Champ 2 : La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite du projet stratégique	8
Champ 3 : Le pilotage au service de la mise en oeuvre opérationnelle du projet stratégique	14
Champ 4 : Les grandes fonctions du pilotage RH, finances, immobilier	14
Domaine 3 : La recherche et la formation	18
Champ 1: La politique de recherche	18
Champ 2: La politique de formation initiale et continue	21
Champ 3: Le lien entre recherche et formation	27
Champ 4: La documentation	28
Domaine 4 : La réussite des étudiants	30
Champ 1 : Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle	30
Champ 2 : La vie étudiante	33
Champ 3 : La participation des étudiants à la gouvernance	35
Domaine 5 : La valorisation et la culture scientifique	36
Champ 1 : La valorisation des résultats de la recherche	36
Champ 2 : La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique	37
Domaine 6 : Les relations européennes et internationales	39
Champ 1: La politique de relations européennes et internationales	39
Annexes : sommaire	41





Domaine 1 : Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement

Champ 1 : L'analyse du positionnement institutionnel

Référence : l'établissement identifie son positionnement actuel dans l'espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) et en définit les évolutions futures

L'IPC est une Faculté Libre (loi de 1875), établissement non confessionnel d'enseignement supérieur privé, fondée sur une association à but non lucratif (Cf. annexe 5). Elle a été créée en 1969 pour permettre des études de philosophie dans un cadre "d'école", en travaillant une pédagogie à mi-chemin de la faculté et de la classe préparatoire, sur un modèle pédagogique proche des établissements anglo-saxons.

En convention avec l'Université Paris-IV Sorbonne de 1971 à 2001, elle est passée au régime du Jury Rectoral en 2002 (art.613-7 du code de l'éducation) en raison à l'époque de la rupture des conventions de Paris-IV avec l'ensemble des établissements privés.

Cette période a été marquée par un changement de directeur et par la volonté de s'intégrer davantage dans le paysage de l'enseignement supérieur français.

Depuis 2006, l'IPC est entrée dans les différentes évaluations mises en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur et l'Aeres devenue l'HCERES (Cf. annexe 6).

Elle est en contrat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis 2010, soumise aux évaluations de l'HCERES et sous l'autorité du recteur de l'Académie de Paris pour la préparation aux diplômes nationaux.

Depuis Novembre 2015, l'IPC, conformément à la loi du 22 juillet 2013, est reconnue comme **Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général – EESPIG** par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Cf. annexe 7).

L'IPC, initialement « Institut de Philosophie Comparée » a changé de nom en 2002 et regroupe désormais, sur son site principal (Paris 14ème), les « Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie » préparant aux diplômes nationaux. L'IPC, dans sa stratégie globale, veut contribuer au développement de l'interdisciplinarité, voire de la transdisciplinarité, au moyen de la philosophie. Elle se propose plus particulièrement d'interroger les incommensurabilités, qui sont autant d'obstacles à l'interdisciplinarité, ainsi que les unités de mesure - au sens large - qui permettent la « comparaison » des champs disciplinaires entre eux.

Par ailleurs, dans le cadre de diplômes propres, l'IPC propose en 2016 d'une part une préparation d'un an aux métiers de l'action socio-éducative et à leurs concours (Paris 16ème) et d'autre part une formation en philosophie pour les étudiants en préparation médecine (Paris 6ème) (Cf. annexe 21).

L'offre des diplômes nationaux de l'IPC donne aux étudiants la possibilité de **réorientations internes** par un projet centré sur la formation dans les Sciences Humaines et Sociales pour des **débouchés et une insertion professionnelle efficace**.

Si la Licence de psychologie profite d'un certain nombre d'enseignements en philosophie, les étudiants inscrits en philosophie peuvent quant à eux assister à des cours ou à des conférences donné(e)s par des enseignants ou des praticiens en psychologie.

Sur Paris, l'IPC offre un parcours original choisi comme tel par les étudiants parmi les parcours des universités publiques ou des établissements privés, parce qu'il propose un



enseignement universitaire associé à un rythme d'Ecole. Ce choix explique le faible taux d'abandon, le bon taux de réussite aux examens, la bonne insertion post-licence mais aussi le recrutement en grande partie provincial (61,2 % en philosophie et 64,2 % en psychologie en 2017). On peut enfin constater un taux d'entrée en L2 en provenance d'une autre formation d'environ 10 %. La sélection est réelle, mais n'est pas liée systématiquement au niveau scolaire : motivation, goût pour les disciplines, acceptation du projet exigeant (rythme d'école) sont les critères essentiels.

Les étudiants, soit pour leur réorientation, soit après la Licence, accèdent facilement aux formations de leur choix proposées par les universités parisiennes et spécialement Paris IV et Paris I pour la philosophie, ainsi que celles proposées par les Instituts Catholiques de Paris et de Toulouse avec lesquels il existe un partenariat.

Pour la psychologie les étudiants accèdent également aux formations de leurs choix proposées par les universités parisiennes et spécialement Paris V, VIII, X, XIII, mais aussi à certaines Universités de province (Lyon, Aix-en-Provence, Rennes...), sans oublier les Instituts catholiques proposant ces formations (Angers, Lille). A la rentrée 2017, ils n'ont pas été pénalisés par la sélection qui s'est mise en place au niveau Master.

Par sa tradition de formation dans le domaine des sciences humaines l'IPC donne à ses étudiants une **culture humaniste**. Ainsi ils peuvent développer une capacité de réflexion personnelle mais également, de par leur poursuite d'études dans des Masters variés, introduire une dimension humaine et sociale dans des métiers techniques. C'est ainsi que la motivation principale des étudiants, quelle que soit leur orientation professionnelle, est de donner du sens à leur métier par la prise de recul sur la technique et la valorisation de l'humain.

Pour un meilleur rayonnement, l'IPC a intégré au niveau local, national et international plusieurs réseaux qui permettent d'offrir une **ouverture sur le monde** à ses étudiants.

Ainsi, l'IPC, outre ses conventions avec les Instituts catholiques de Paris et Toulouse, est membre, au niveau national de l'Union des Nouvelles Facultés Libres (UNFL), de l'Association Européenne des Facultés Libres (AEFLib) au niveau européen.

Pour l'avenir proche, L'IPC souhaiterait, une double Licence « philosophie et psychologie » qui donnerait la possibilité d'une double diplomation, et élargir son offre de formation en ouvrant une Licence avec la mention sciences politiques. Ainsi les L1 pourraient être plus généralistes.

Par ailleurs, étant donné la forte demande de nos étudiants pour la poursuite d'études en Master de philosophie et de psychologie et l'ouverture à la recherche de l'établissement (Cf. Domaine 3), il est devenu indispensable d'ouvrir une préparation aux diplômes de Masters en philosophie et en psychologie.

Champ 2 : La stratégie de développement et de partenariats

Référence 1 : l'établissement appuie son développement sur des missions et des valeurs définies et partagées

Le système de formation en **Philosophie** est fondé en France sur, d'une part les CPGE et, d'autre part sur les "licences d'enseignement" des universités. Comme indiqué ci-dessus, l'IPC a développé une **pédagogie propre** compte tenu du contexte français et de la demande des étudiants :



- Exigences liées aux préparations aux concours, par un rythme de travail soutenu, une culture large et un apprentissage des méthodes,
- et un approfondissement des fondamentaux dans chaque discipline que l'on trouve dans les licences, par un lien avec la recherche, une maîtrise de la réflexion philosophique et de la culture historique sans ommettre les dimenssions religieuses conformément au projet initial de l'IPC.

Les valeurs définies sont liées à la dimension humaine et sociale de la formation philosophique et à l'apprentissage, pour la vie, de la capacité à réfléchir, poser des questions, dialoguer et argumenter rationnellement notamment dans la discussion avec les sciences et les problématiques les plus contemporaines.

Cette dimension humaine et sociale a conduit l'IPC à prolonger cette orientation de valeurs par l'ouverture d'une licence en **Psychologie**. Celle-ci ouvre à des métiers très variés et trouve dans la pédagogie philosophique une complémentarité réelle.

Les étudiants s'inscrivent donc à l'IPC pour ces valeurs : outre la formation aux diplômes en ces domaines et mentions, ils apprécient cette dimension humaine et sociale déjà traditionnellement bien présente dans ces disciplines.

L'ouverture vers la Recherche, par les programmes prévus (axes de recherche), manifeste ces valeurs partagées au sein de l'établissement.

Ainsi, comme le manifeste le présent dossier d'auto-évaluation, ce sont toutes les activités de l'établissement qui sont imprégnées de ces valeurs qui structurent la communication et le développement des nouvelles initiatives ainsi que toutes les instances animées par les différents acteurs de l'établissement.

L'IPC participe de ce fait aux missions de service public sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'établissement s'est également engagé dans une politique de qualité (Cf. annexe 8).

Référence 2 : l'établissement porte une stratégie de développement au regard de ses missions et de ses engagements

L'IPC participant aux **missions de service public** de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, développe ses activités, surtout depuis son engagement contractuel avec le Ministère, en lien avec ces missions.

C'est pourquoi, en cohérence avec ses missions et ses valeurs, l'IPC entend inscrire son développement selon **cinq axes** qui s'inscrivent dans le travail contractuel avec l'État (2013-2018) et qui structurent son activité pour l'avenir (Cf. annexe 9) :

- La Formation
- La Recherche
- Les relations internationales
- La vie étudiante
- L'insertion professionnelle



Référence 3 : l'établissement inscrit son développement dans des partenariats, des alliances ou des projets stratégiques partagés

L'IPC entretient différents liens avec des entreprises, des associations, et des institutions notamment pour les stages étudiants au travers de **conventions formalisées** (Cf. annexe 10).

L'IPC a également un **partenariat** avec l'Institut Catholique de Paris (ICP), dont l'unité de Recherche « Religion, culture et société » est reconnue par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MENESRI), permettant aux étudiants l'accès au Master de philosophie de l'Université de Poitiers préparé à l'ICP (Cf. annexe 11).

Par ailleurs, l'IPC a signé un accord-cadre avec l'Institut Catholique de Toulouse (ICT) pour faciliter des échanges de professeurs, de personnels administratifs et d'étudiants (accès au Master Canonique et à la Recherche), de matériaux didactiques et scientifiques d'intérêts communs, ainsi que pour des activités recherches communes (Cf. annexe 12).

L'IPC a aussi un accord avec l'UFR de Psychologie de l'université de Paris VIII donnant aux étudiants de l'IPC la possibilité d'utiliser la Bibliothèque Universitaire de Saint-Denis et permettant des liens avec le laboratoire « Cognitions humaine et artificielle » - CHArt de cette même Université pour l'adossement de la formation à la Recherche (Cf. annexe 13).

Enfin, un accord-cadre de coopération a été signé avec la Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique de Paris, « en raison du fait que, depuis sa création l'IPC forme des étudiants qui, ensuite intègrent les établissements de l'Enseignement Catholique pour des postes et des fonctions variés » (Cf. annexe 14).

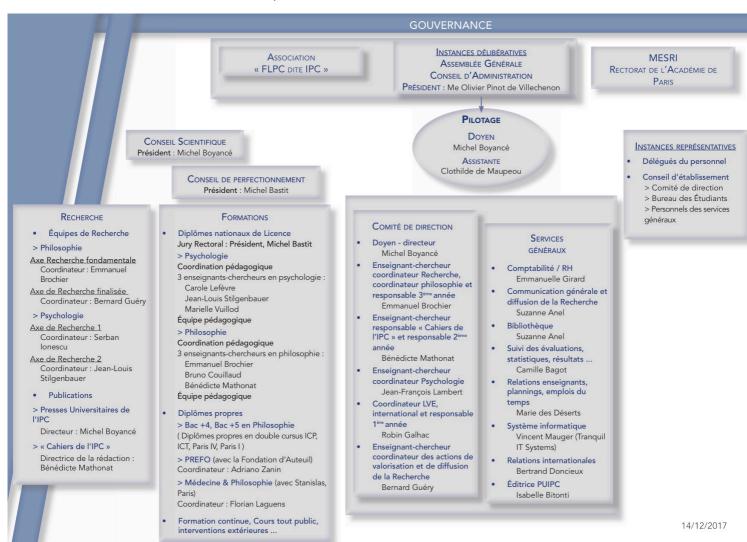


Domaine 2 : La gouvernance et le pilotage de l'établissement

Champ 1: L'organisation interne de l'établissement

Référence : l'établissement met en place une organisation interne répondant aux enjeux de son développement

Compte tenu de la taille de l'IPC l'organisation de l'établissement est assez recentrée autour du Comité de direction qui suit tous les domaines d'activités de l'établissement.



L'organisation interne de l'IPC identifie par ailleurs des **fonctions de support** et des **fonctions de soutien** adaptées à la réalisation de ses missions et des objectifs stratégiques associés :

Fonctions de support :

- o Assistante du Doyen : Clothilde de Maupeou,
- Courrier, reprographie: Camille Bagot,
- o Service comptabilité / RH: Emmanuelle Girard,
- Système informatique : Vincent Mauger (Tranquil IT Systems),



- o Editions PU IPC: Isabelle Bitonti,
- o Service Communication générale et diffusion de la recherche : Suzanne Anel.

- Fonctions de soutien :

- o Gestion de la scolarité : Clothilde de Maupeou,
- Relations enseignants, gestion des plannings et emplois du temps : Marie des Déserts,
- o Bibliothèque et ressources documentaires : Suzanne Anel,
- o Relations internationales: Bertrand Doncieux,
- Suivi des évaluations, des statistiques, résultats...chargé de mission qualité :
 Camille Bagot.

Cette organisation définit et articule les attributions et les rôles des différentes entités administratives, et contribue à la qualité du service rendu.

Champ 2 : La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite du projet stratégique

Référence 1 : l'organisation et le fonctionnement de la gouvernance s'appuient sur des instances et des circuits de décision impliquant la communauté de l'établissement, et associant les partenaires principaux

L'organisation et le fonctionnement de la gouvernance de l'IPC s'appuient sur des instances impliquant les différents acteurs de l'établissement. Chacune de ces instances a son rôle et ses attributions permettant ainsi la prise de décision et l'efficacité des actions :

- Le Conseil d'administration: il fixe les moyens d'action de l'Association « IPC », désigne le Doyen de la Faculté. Le recrutement des enseignants et des enseignants permanents est porté à la connaissance dudit Conseil. Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président où à la demande du tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité relative des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. L'assemblée générale ordinaire, qui entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation morale et financière de l'Association, se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration.
- Le Doyen: en raison des conditions de la fondation de l'IPC et du fondement juridique de l'ouverture selon la loi de 1875 sur les établissements d'enseignement supérieur libre, le Doyen a la responsabilité générale de la Faculté, des projets pédagogiques, de leur cohérence et de leur mise en œuvre. Il en a pour ce faire la charge éducative, pédagogique, administrative, et matérielle. Dans ce cadre, il prévoit les structures à mettre en place, organise les services et les emplois. Il représente l'Etablissement dans les diverses instances tant publiques que privées.
 - Le Doyen exerce lui-même ses responsabilités. Il peut en déléguer certaines, et le fait, si nécessaire, par écrit. En tout état de cause, il reste responsable devant le Conseil d'administration : il est garant des finalités de la Faculté. Il veille à la cohérence des activités des membres de la communauté universitaire et des divers groupements associés.



Pour assurer sa mission et compte tenu du support juridique qu'est l'association, le Doyen exerce l'autorité hiérarchique de l'employeur, par délégation écrite du Conseil d'administration de l'association, sur l'ensemble des personnels. Dans ce cadre, le Doyen :

- Participe à l'élaboration de l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration;
- Propose, ordonnance et exécute le budget;
- Rend compte au Conseil d'administration, selon une périodicité fixée par ce dernier, les comptes, bilans et budgets de l'établissement;
- Recrute, dans la limite des postes définis au budget, toute personne salariée de l'établissement;
- Représente l'association auprès de tiers.

Enfin, pour assurer la bonne marche de l'établissement, concernant les Formations et la Recherche, le Doyen s'appuie sur le Conseil Scientifique et le Conseil de Perfectionnement qui participent tous deux aux décisions. Par ailleurs, il exerce sa mission au quotidien en s'aidant du Conseil d'Etablissement et du Comité de direction.

• Le Conseil scientifique: il a compétence pour la Recherche à l'IPC. Compte tenu de la taille de l'IPC, le Conseil Scientifique a compétence également pour les formations. Son rôle est de fixer les objectifs aux Equipes de recherche, d'apporter des conseils, d'améliorer les projets et de vérifier les améliorations. Le Conseil Scientifique s'adjoint l'aide d'universitaires associés d'EPSCP pour consultation sur les maquettes et projets. Une évaluation interne de la recherche est conduite par le Conseil Scientifique de l'IPC, notamment en vue des évaluations quinquennales de l'HCERES. Il est présidé par le Doyen de l'IPC.

Il est constitué pour une durée de 5 ans conformément au calendrier des vagues d'évaluation (pour l'IPC, vague D, 2013-2018) : (Cf. annexe 16)

- o Stéphane AGULLO Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC),
- Michel BASTIT Professeur des Universités en Philosophie (Université de Dijon)*,
- o Michel BOYANCÉ Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC)*,
- o Emmanuel BROCHIER Enseignant-chercheur en Philosophie MC (IPC)*,
- o Bruno COUILLAUD Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC),
- o Bernard GUERY Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC),
- o Serban IONESCU Professeur des Universités en Psychiatrie et Psychologie,
- o Milena KOSTOVA MC-HDR en Psychologie (Université de Paris VIII)*,
- Jean-François LAMBERT Enseignant-chercheur en Philosophie MC émérite (IPC),
- Carole LEFÈVRE Enseignante en Psychologie IPC MC (IED),
- Bénédicte MATHONAT Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC),
- Henri MONGIS Enseignant-chercheur en Philosophie MC-HDR (IPC)*,
- Michel SIGGEN Enseignant-chercheur en Philosophie (IPC),
- Jean-Louis STILGENBAUER Enseignant-chercheur en Psychologie MC (IPC



- Université de Paris VIII),
- Marielle VUILLOD Enseignant-chercheur en Psychologie MC (IPC).
 *(membres également du Jury Rectoral)
- Le Conseil de perfectionnement : il a pour fonction de mettre en œuvre des dispositifs d'évaluations pour chaque formation, d'en faire un bilan annuel, et de proposer des évolutions souhaitables tous les cinq ans. Il est constitué de :
 - Michel BASTIT Président du conseil de perfectionnement (membre du Conseil scientifique, président du Jury Rectoral),
 - o Michel BOYANCE (Doyen de l'IPC, membre du conseil scientifique),
 - Bénédicte MATHONAT (membre du conseil scientifique et du comité de direction),
 - Emmanuel BROCHIER (membre du conseil scientifique et du comité de direction),
 - o Robin GALHAC (enseignant, membre du comité de direction),
 - o Camille BAGOT Fonction soutien et support (membre de l'équipe administrative),
 - Suzanne ANEL Fonction soutien (membre de l'équipe administrative, bibliothèque et communication),
 - o Le président du BDE (renouvelé chaque année),
 - o Martial PASCAUD, responsable de centre de services de ressources humaines.

Le Jury Rectoral: A noter ici que l'IPC prépare aux diplômes nationaux de licence dans le cadre de la mise en place par le recteur d'Académie d'un « jury rectoral » (article 613-7 du code de l'éducation) qui ne fait pas partie comme tel des instances internes de l'établissement mais qui joue un rôle important dans la relation avec l'Etat. Les compétences de ce jury rectoral sont larges car il se réunit au titre de la commission prévue à l'article 2 de l'arrêté du 22 janvier 1973, notamment pour les validations d'acquis, et donc de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant « le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ». Pour l'instant, depuis quelques années, le jury rectoral ne valide plus les acquis par exemple, alors que le recteur d'académie a toute latitude pour le faire (cf. arrêté du 22 janvier 1973 attribuant au recteur, en ce qui concerne les étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur n'ayant pas conclu de convention avec les universités, les compétences exercées par les présidents d'université en matière d'inscription et de scolarité). Il serait donc souhaitable de permettre à l'IPC d'appliquer les directives de l'arrêté sus-mentionné du 22 janvier 2014 (art., 4, 10, 11, 12), auxquelles les étudiants ont droit (Cf. annexe 17).

• Les Délégués du personnel : conformément au code du travail (Article L2313-1). Sur la période 2014-2018, l'IPC n'a pas eu de délégué du personnel suite au constat de carence (procès-verbal de carence du 1er juillet 2014).



- Le Conseil d'établissement: le Comité de direction, deux représentants de l'équipe administrative, ainsi que les membres du BDE (Bureau des Étudiants), se réunissent une fois par mois pour faire le point sur la formation et la vie étudiante concernant les questions de la vie quotidienne, favorisant ainsi la participation des différentes catégories de personnels et d'étudiants aux structures et aux processus de gouvernance. Ce dispositif permet également la transparence des structures et des processus de gouvernance.
- Le Comité de direction: il se réunit une heure chaque semaine avec des membres de l'équipe administrative pour coordonner les actions à prévoir dans la semaine et pour anticiper les dossiers à venir. Il se réunit par ailleurs, tout ou partie, au moins une fois par semaine, pour faire le point sur les étudiants dans le cadre de l'aide à la réussite. Enfin, une réunion annuelle de trois jours a lieu en mai pour l'organisation de l'année suivante.
- Les services généraux : ils regroupent les fonctions support et soutien de l'Établissement. Au service de la Formation ils aident à améliorer l'efficacité de l'organisation et la qualité des Formations.
 - o Fonctions support:
 - Comptabilité / RH : Emmanuelle Girard,
 - Communication générale et diffusion de la recherche : Suzanne Anel,
 - Courrier, reprographie : Camille Bagot,
 - Système informatique : Vincent Mauger (Tranquil IT Systems),
 - Éditrice PUIPC : Isabelle Bitonti,
 - o Fonctions soutien:
 - Gestion de la scolarité : Clothilde de Maupeou et Camille Bagot,
 - Bibliothèque et ressources documentaires : Suzanne Anel,
 - Relations enseignants, plannings, emplois du temps: Marie des Déserts,
 - Relations internationales: Bertrand Doncieux,
 - Suivi des évaluations, statistiques, résultats ... chargé de mission qualité :
 Camille Bagot.

Référence 2 : l'établissement a engagé une politique globale de la qualité, prenant en charge le suivi de l'ensemble des activités et des résultats, ainsi que la mise en œuvre des actions correctrices

Dans le souci de proposer à ses étudiants une formation de qualité et dans le cadre d'une **démarche d'amélioration continue**, l'IPC s'engage dans une **politique de qualité** (Cf. annexe 8) pour répondre aux attentes de tous les acteurs de l'établissement.

Celle-ci est mise en œuvre dans le cadre de la déclaration des **axes stratégiques de développement** de l'établissement (Cf. annexe 9). Le pilotage et le suivi de cette démarche sont assurés par le Comité de Direction aidé par un membre des services généraux chargé de mission qualité.



Cette démarche de qualité comporte plusieurs objectifs :

- Faire de la qualité un véritable outil de pilotage et de gestion pour la direction de l'IPC,
- Veiller à la concertation régulière, au sein des différentes instances, de tous les acteurs de l'établissement dans le souci de la démarche d'amélioration continue,
- Veiller à la mise en place rapide de moyens matériels en cas de besoin des équipes pour améliorer leur fonctionnement et les conditions de vie et d'études.

En ce sens l'IPC met en œuvre chaque année une procédure d'évaluation sous la responsabilité d'un membre du Conseil de Perfectionnement.

Les résultats sont communiqués de façon appropriée et transformés en propositions d'améliorations :

- Les résultats sont traités en toute confidentialité par le responsable des évaluations;
- Les résultats sont communiqués au Conseil de Perfectionnement qui émet des propositions d'améliorations soumises au Comité de direction;
- o Une synthèse des résultats de l'évaluation de chaque enseignement est communiquée à l'enseignant concerné, à la fin du semestre ;
- L'accès aux évaluations individuelles est confidentiel et ne peut se faire qu'au terme des sessions d'examens;
- o Un bilan synthétique annuel de la formation et des enseignements, assorti de recommandations, est communiqué sur le site Internet de la Faculté.
- Une synthèse des résultats de l'évaluation, assortie de recommandations, est communiquée à l'ensemble de l'équipe pédagogique à l'occasion de la réunion de rentrée.

Référence 3 : l'établissement affirme son identité et développe une politique cohérente de communication

Depuis quinze ans, l'IPC a consacré un mi-temps salarié pour développer et coordonner la **communication interne et externe de l'établissement**. Le chargé de communication travaille directement avec le comité de direction et les différents acteurs de la formation et de la recherche : services généraux, responsables pédagogiques de chaque année, équipes pédagogiques, bureau des étudiants, anciens, familles des étudiants, conseil scientifique, équipes de recherche et responsable des presses universitaires.

Plus concrètement, dans le cadre du Conseil d'Etablissement, il permet aux responsables pédagogiques de chaque année et au responsable de la communication du bureau des étudiants de transmettre les informations qui les concernent à l'ensemble des étudiants et ils l'informent des actions et de leur mise en œuvre.

Ainsi le chargé de communication permet une cohésion entre les différents pôles de la faculté tant au niveau de la recherche qu'au niveau de la formation.

Le chargé de communication met en place plusieurs outils pour développer la communication interne à l'établissement entre les différents acteurs de la formation et de la recherche.

 Outre la communication interne coordonnée par le chargé de communication, un lieu de convivialité est mis à disposition des enseignants et des membres des services



_

généraux pour favoriser l'échange informel quotidien.

- En plus du lien direct avec le responsable pédagogique de chaque année et le responsable communication du bureau des étudiants, plusieurs outils favorisent l'implication des étudiants : adresses mails IPC pour chaque étudiant, blog d'information interne, page facebook des étudiants actuels, panneaux d'affichages mis à jour quotidiennement. Ils ont également un accès facilité auprès des membres des services généraux dont les bureaux sont bien repérables dans les locaux de la faculté.
- L'IPC a également à cœur d'impliquer les anciens étudiants. Un site leur est consacré, un annuaire, une page facebook des anciens (917 membres) et linkedin et la publication bi-annuelle d'une Lettre aux Amis qui donne une place particulière aux anciens étudiants (témoignages, carnet, etc.)
- Le lien avec les familles des étudiants est également un point important de la politique de communication de l'IPC. Ils sont tenus au courant de la vie de l'IPC par mail, par les réseaux sociaux ou par la Lettre aux Amis (4700 exemplaires envoyés).
- Des réunions régulières des membres de la recherche permettent de développer les différents projets de façon cohérente. Le chargé de communication, en relation directe avec l'enseignant-chercheur coordinateur de la recherche, fait ensuite le lien entre les acteurs de la recherche en les informant par mail de chaque nouvelle manifestation. Il informe également les membres du comité de direction et des services généraux lors de la réunion hebdomadaire.

L'IPC a également à cœur de développer une **communication externe** cohérente pour faire connaître les formations proposées et les avancées de la recherche.

- Le chargé de communication tient à jour un site internet (refait en septembre 2017), des réseaux sociaux : facebook (1190 abonnés), twitter (622 abonnés), linkedin (845 contacts), youtube. Il organise également plusieurs événements ouverts à tous pour faire connaître la formation : deux journées portes ouvertes par an, présentations de la formation par des étudiants dans des établissements en France et en Europe (28 en 2016-2017), des interventions extérieures des enseignants permanents (47 en 2016-2017), conférences ou cours tout public au sein de l'établissement, une session d'une semaine par an de formation tout public dans un établissement d'accueil. Chacune de ces manifestations est publiée sur le site internet ainsi que sur une brochure distribuée largement.
- L'IPC développe une politique de communication autour de la recherche et de sa diffusion (cf. Domaine 5):
 - En informant les milieux universitaires de l'avancée des domaines d'étude (affiches, mails, page internet et communication personnelle des membres des équipes de recherche) et en publiant les actes des journées d'études ou des ouvrages de recherche dans les Presses universitaires de l'IPC et dans la revue des Cahiers de l'IPC;
 - o En diffusant la recherche : conférences grand public et ouvrages aux presses universitaires de l'IPC.



Champ 3 : Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique Référence1 : l'établissement pilote la mise en œuvre pluriannuelle de sa stratégie en s'appuyant sur des outils d'analyse prospective

L'IPC a élaboré sa **stratégie de développement selon cinq axes** qui s'inscrivent dans le travail contractuel avec l'État (2013-2018) et qui structurent son activité pour l'avenir (Cf. annexe 9).

Ces axes stratégiques permettent l'analyse prospective pluriannuelle des besoins et ressources de l'établissement en accord avec sa stratégie. Ainsi l'IPC définit sa politique pluriannuelle d'emplois et développe une gestion prévisionnelle des emplois et compétences nécessaires mais également sa politique logistique et immobilière.

Suite aux recommandations de la précédente évaluation des formations par l'Aères (2012) l'IPC a renforcé la **présence d'enseignants-chercheurs** dans l'équipe pédagogique, tout en mettant en place des **équipes de Recherche** permettant ainsi l'ouverture de divers partenariats.

L'IPC a donc également travaillé un modèle économique cohérent avec ses finances et poursuit la diversification de ses ressources (cf. Champ 4).

Référence 2 : L'établissement inscrit son fonctionnement dans une programmation annuelle des moyens s'appuyant sur un dialogue de gestion global avec ses différentes composantes

Le détail de la programmation des moyens et du dialogue de gestion est présenté dans le champs 4 ci-dessous.

Champ 4: Les grandes fonctions du pilotage RH, finances, immobilier

Référence 1 : La politique de gestion des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent les missions et la stratégie, et contribuent au bien-être au travail des personnels de l'établissement

Le Doyen de l'IPC est chargé de l'ensemble du **pilotage RH** et rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration. Il est en lien régulier et fréquent avec le Président du CA. Il est aidé dans cette mission par les services généraux, et notamment par la personne chargée de la comptabilité et du suivi RH (salariée à temps plein). Outre les conseils du Cabinet Comptable (A2C) chargé des payes, il s'appuie en cas de besoin sur un cabinet spécialisé en droit social (Idrac & Associés). Ces compétences croisées permettent, pour la taille de l'IPC, de couvrir le champ habituel des RH.

Par ailleurs, l'établissement est membre de la Fédération Nationale de l'Enseignement privé (FNEP), organisation professionnelle, et bénéficie ainsi d'une aide à la mise en œuvre de la convention collective nationale propre aux établissements privés indépendants.

Les élections des DP ayant abouti à un constat de carence (2014-2018), leurs missions sont néanmoins assurées par un **dialogue régulier avec les salariés**: réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail, à la protection sociale, la santé et la sécurité. Lors des réunions hebdomadaires de l'ensemble des salariés, le



point est fait sur les conditions du travail. Le bien-être, y compris celui des professeurs et des étudiants, est une préoccupation constante. Le dialogue individuel avec le doyen est encouragé en cas de besoin, et au moins une fois par an pour faire le point sur le poste occupé et l'ensemble des conditions de travail.

Pour les enseignants chercheurs notamment, la concertation est régulière pour améliorer les conditions du travail pédagogique et de recherche. Cette concertation s'appuie sur les évaluations des enseignements effectuées par les responsables pédagogiques.

Les différentes instances, ainsi que le climat de confiance entre les acteurs, essentiel pour l'établissement, permettent de faire remonter les besoins et désirs de tous et chacun : conseil scientifique, conseil de perfectionnement, conseil d'établissement et comité de direction. Les modifications prévues par l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 "relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales" seront prises en compte dès les textes définitifs publiés.

C'est ainsi que, par exemple, a été mis en place la mutuelle santé obligatoire depuis 2016, mais en adaptant le contrat de telle manière que les salariés permanents (11 personnes) bénéficient de garanties importantes.

Enfin, notamment pour les salariés permanents à temps plein, **des procédures d'évaluation et de prévention des risques**, en lien avec la médecine du travail (visites médicales obligatoires), ont également été mises en place.

Les EC permanents à temps partiel ou intervenants extérieurs ont souvent un employeur principal en dehors de l'IPC ou sont à leur propre compte. L'IPC n'a donc pas les mêmes obligations à leur égard.

Référence 2 : le budget est un levier de la stratégie et du pilotage de l'établissement, grâce à la qualité de la gestion et aux outils d'analyse financière disponibles

Chaque année le Conseil d'Administration, en janvier, étudie le **budget prévisionnel** qui inclut les postes et emplois à pourvoir. Ce budget, ainsi que la prévision des postes et emploi est présenté par le Doyen, après concertation avec les instances de l'établissement, conseil d'établissement (qui inclut le BDE et les besoins spécifiques des étudiants), conseil de perfectionnement et comité de direction. Les Délégués du Personnel font partie de la concertation (constat de carence pour la période 2014-2018).

Compte tenu de la taille de l'établissement, l'ensemble du budget et chaque poste de dépense sont travaillés par le Doyen, aidé de la personne responsable de la comptabilité et du cabinet comptable. Chaque projet de recherche, les formations étant pour l'instant stables, est prévu dans le budget d'une année sur l'autre, et sur au moins trois ans en fonction des axes de recherche définis par les équipes de recherche.

Les formations en diplôme propre, très minoritaires, sont équilibrées sans subventions publiques.

Comptes de bilan et comptes d'exploitation (Cf. annexe 18).

Les produits sont constitués essentiellement par les scolarités versées par les étudiants et/ou leur famille (75 % en moyenne), les subventions du MESRI (12 %), les dons divers et taxe d'apprentissage (10%), produits divers (3%), dont un peu de formation continue.



Des campagnes de dons sont organisées deux fois par an pour soutenir l'effort de l'établissent dans l'octroi de bourses internes (manque à gagner d'environ 100K€, pour aider environ 40 étudiants par an en plus des bourses d'Etat = 30% des étudiants).

Les charges sont constituées principalement de la masse salariale (55% environ) en distinguant les salariés permanents à temps partiel et à temps plein (35%), et les intervenants extérieurs (20%). Les principaux postes de charges sont les charges d'entretien et de location (9%), la communication générale (7%), les frais directs de recherche (8%, hors masse salariale liée à la recherche, qui représente environ, 10% des salaires, soit un total de 18 % du budget consacré à la recherche), les frais divers de consommation courante (8%), les honoraires divers (6%). Les excédents éventuels sont utilisés en provisions et dépenses pour travaux (accessibilité PMR mise en place sur trois années, 2016-2019, mise aux normes régulière, travaux d'entretien pluri annuel, etc), et pour une partie d'entre eux en report à nouveau pour assurer des fonds propres suffisants à l'activité.

La trésorerie est suivie presque au jour le jour et ne pose pas de problèmes.

Procédures financières et comptables.

Un commissaire aux comptes certifie les comptes chaque année. Le Conseil d'Administration arrête les comptes en janvier et ils sont présentés à l'Assemblée Générale en février.

Le pilotage est assuré par le Doyen et le Président, notamment en présentant les budgets et comptes au CA et en dégageant financièrement de quoi assurer les éléments du projet stratégique, dans les limites des moyens de l'établissement. L'effort depuis quelques années a été porté sur l'augmentation des enseignants chercheurs attachés à l'Etablissement notamment en psychologie et à la mise en place d'une vraie stratégie de recherche.

Les outils et indicateurs qui permettent un pilotage de la gestion financières sont :

- 1) tableau emploi-ressources;
- 2) tableau des Subventions;
- 3) analyse et besoin en fonds de roulement;
- 4) ratios de fonctionnement (dépenses de personnel/budget de fonctionnement ressources propres/budget de fonctionnement dotation aux amortissements/ budget de fonctionnement dotation nette aux provisions/ budget de fonctionnement).

L'exercice social clos au 31/08 a une durée de 12 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment le règlement n°99-01, adopté le 16 février 1999 par le Comité de réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations. Les comptes sont détaillés selon les rubriques préconisées par le plan comptable des associations.



Référence 3 : la politique logistique et immobilière constitue un levier de développement, et s'appuie sur une gestion et des compétences au service de l'activité

L'IPC est dans ses locaux depuis 1977. Il conviendrait d'en trouver de plus spacieux, mais la **situation au cœur de Paris** est privilégiée. Des changements de locaux poseraient également de vrais problèmes financiers car le loyer actuellement versé au Monastère propriétaire est très en dessous du prix du marché.

L'IPC adapte les locaux régulièrement en fonction des besoins et des obligations légales : installation d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, réfection régulière des peintures et "embellissements", installation d'outils numériques (vidéoprojecteurs, ordinateurs, serveur unique, etc).



Domaine 3: La recherche et la formation

Champ 1: La politique de recherche

Référence 1 : la politique de recherche de l'établissement traduit le positionnement et la stratégie globale de l'établissement

L'IPC dans sa stratégie globale veut contribuer au développement de l'interdisciplinarité, voire de la transdisciplinarité, au moyen de la philosophie. Elle se propose plus particulièrement d'interroger les incommensurabilités, qui sont autant d'obstacles à l'interdisciplinarité, ainsi que les unités de mesure - au sens large - qui permettent la « comparaison » des champs disciplinaires entre eux. Avec leurs orientations propres, les deux équipes de recherche de l'établissement (Cf. annexe 19), correspondent à cet objectif, ce qui permet en outre de rejaillir sur la qualité des formations.

Compte tenu du modèle financier de l'établissement et de la limite des moyens, la constitution de la recherche a dû s'adapter.

L'organisation de la recherche présentée ici a été mise en place progressivement et a été formalisée depuis la rentrée 2016.

La Recherche à l'IPC est placée sous la compétence du **Conseil Scientifique**. Son rôle est de fixer les objectifs aux Equipes de recherche, d'apporter des conseils, d'améliorer les projets et de vérifier les améliorations. Il est constitué pour une durée de 5 ans conformément au calendrier des vagues d'évaluations (pour l'IPC, vague D, 2013-2018). Une évaluation interne de la recherche est conduite par le Conseil Scientifique de l'IPC, notamment en vue des évaluations quinquennales de l'HCERES.

Ainsi, au sein du Conseil Scientifique, un enseignant-chercheur par ailleurs membre du Comité de Direction, coordonne la recherche en lien avec les coordinateurs des différents axes de recherche, le directeur des Presses Universitaires de l'IPC et la directrice de la rédaction des « Cahiers de l'IPC ». Ces responsables constituent, au sein du Conseil Scientifique, une **commission de la recherche**. Ils se réunissent chaque année afin de déterminer et proposer, au plus tard à la fin du mois de septembre, les types d'activités et le calendrier de la recherche de l'IPC.

Dans sa politique de recherche, l'établissement met en place des **partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale** lui permettant une ouverture, un développement et une attractivité plus importants.

L'établissement a donc mis en place : (Cf. annexe 20)

- Des **partenariats** en convention notamment avec l'Institut Catholique de Toulouse (cf annexe),
- Des **partenariats ponctuels** dans le cadre d'un axe de recherche ou d'un événement (journée d'étude, colloque, séminaire). Ces partenariats existent au niveau national (la Société de Philosophie des Sciences de Gestion (SPSG), les Archives Henri Poincaré CNRS, le laboratoire CHArt P-A-R-I-S, etc.) et au niveau international (Université de Barcelone Espagne, Université de Bari Italie),



Des **liens** avec les membres de la recherche d'autres universités ou instituts : au niveau local (Paris I, Paris II, Paris IV, Paris-Nanterre, Paris-Descartes, etc.), au niveau national (Science Po Toulouse ; Université de Bourgogne ; Université de Lorraine, etc.) et au niveau international (Université Renmin – Chine ; Université de Pérouse – Italie ; Université de Séville, etc.).

Ces partenariats et collaborations sont suivis par les coordinateurs des différents axes de recherche et l'enseignant-chercheur coordinateur de la recherche. Les coordinateurs des axes de recherche sont en lien avec les responsables des entités partenaires avec qui ils mettent en place les choix stratégiques. Ils sont par ailleurs assistés d'un membre des services généraux pour le suivi de ces diverses activités (Cf. annexe 15).

En plus de partenariats nationaux et internationaux mentionnés plus haut, les différents membres des équipes de recherche participent régulièrement à des événements ou des publications produits par d'autres établissements au niveau national ou international (Université de Fribourg – Suisse ; Université d'Abat Oliba – Espagne, etc.) (Cf. annexe 20).

L'établissement est également membre de réseaux nationaux (Académie Catholique de France, Union des Nouvelles Facultés Libres - UNFL) et internationaux (Association Européenne des Facultés Libres - AEFLib ; International Council of Universities of St Thomas Aquinas - ICUSTA).

La politique de la recherche se poursuit dans sa valorisation (cf. Domaine 5 p. 38).

Référence 2 : l'établissement organise et pilote son activité de recherche et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique

Un enseignant-chercheur, membre du Comité de direction, se charge d'animer les réunions de travail du **pilotage de la recherche**. Ces réunions permettent une **participation active** des représentants de chaque axe de recherche pour définir, suivre et mettre en œuvre la politique de recherche de l'établissement. Le coordinateur de la recherche rend compte régulièrement des différentes activités des équipes de recherche au Conseil scientifique.

Assisté d'un membre des services généraux, il communique sur les orientations de la recherche lors de la réunion hebdomadaire réunissant les divers acteurs de l'établissement. Ensemble ils veillent à l'organisation coordonnée des choix stratégiques de recherche à l'aide de plusieurs instruments :

- Un **contact fréquent** avec le Comité de direction de l'établissement et les coordinateurs des axes de recherche;
- Des **réunions régulières**, par axe de recherche, avec les membres de l'axe et du comité scientifique ;
- Des **tableaux et des documents partagés** qui rendent compte de l'avancé des démarches.

De par leur lien avec les différentes entités de l'établissement et de la recherche, ils peuvent tenir à jour les **documents de synthèse** des effectifs, des moyens matériels et du budget mis en place pour la recherche. Le service comptable leur rend compte, ainsi qu'au président du Conseil scientifique, des moyens financiers utilisés pour la recherche.

Les documents de synthèse ainsi constitués sont à la disposition des membres du Comité de direction et des coordinateurs des axes de recherche.



L'établissement inclut également dans son pilotage financier les activités de la recherche : un ratio de 4% du budget dédié directement aux frais de la recherche permet de couvrir les frais de déplacements et de logement des intervenants extérieurs des journées d'études, mais également des enseignants-chercheurs de l'IPC participant à des colloques extérieurs. Ce budget permet également l'achat d'ouvrages et de documents nécessaires pour les travaux de la recherche.

Outre la mise en place d'une **plateforme numérique de travail** Moodle au cours de l'année 2017-2018, l'établissement possède une plateforme (serveur TSE) à laquelle peuvent accéder certains membres des équipes de recherche. Cette plateforme leur donne accès aux documents de la recherche. Les membres des équipes de recherche ont également une adresse mail de l'établissement pour faciliter les contacts personnalisés ou mutualisés.

Par ailleurs, l'établissement est abonné à plusieurs **plateformes de documentation** (Open Edition – CAIRN, Érudit, Refdoc, Bibliographie philosophique internationale de Louvain...) utiles à la recherche et qu'il met à disposition des membres de ses équipes qui peuvent y accéder depuis des postes présents dans l'établissement ou par un code d'accès extérieur.

Référence 3 : l'établissement est en capacité de suivre, d'analyser et de qualifier son activité de recherche, et en diffuse les résultats

L'enseignant-chercheur coordinateur de la recherche assure le **suivi et l'analyse de l'activité de recherche** de l'établissement afin d'en faire un compte-rendu auprès du Conseil scientifique.

Il fait donc un bilan sur plusieurs critères :

- Les publications (lieux ; nombre...);
- Le nombre et les différents types d'activités ayant eu lieu dans l'année;
- La participation des membres des équipes de recherche;
- La participation des anciens étudiants de l'établissement actuellement en Master ou en doctorat :
- La participation des étudiants actuels, notamment les L3;
- Une enquête de satisfaction des participants.

L'établissement communique sur les activités de recherche grâce à plusieurs moyens :

- Invitations et programmes des événements (colloques, journées d'étude, séminaires, conférences, etc.) (Cf. annexe 20);
- Catalogue des Presses Universitaires de l'IPC.

Ces éléments sont communiqués par mails personnalisés aux membres des équipes de recherche. Une liste des mails est mise à disposition dans un dossier partagé. Chaque coordinateur des axes de recherche, assisté par un membre des services généraux, est responsable du suivi des mails.



Les éléments de valorisation de la recherche sont communiqués largement :

- par l'envoi d'un mail commun à tous les contacts de l'établissement ;
- par les réseaux sociaux ;
- par une rubrique spéciale de la Lettre aux Amis afin d'informer plus particulièrement les anciens étudiants et les familles des étudiants actuels ;
- par les pages du site internet consacrées à la valorisation de la recherche et sur lesquelles on peut trouver la présentation des entités de recherche de l'établissement et les activités de recherche. Ces pages sont mises à jour hebdomadairement.

La recherche donne lieu à des publications :

- à la suite des activités de recherche (parutions des Actes de journées d'étude aux Presses Universitaires de l'IPC, ou dans des articles de la revue des Cahiers de l'IPC),
- comme production d'un membre des équipes de recherche (ouvrages aux Presses Universitaires de l'IPC ou articles dans la revue des Cahiers de l'IPC).

Ces publications sont un moyen privilégié pour **diffuser les activités de recherche** de l'IPC. Un catalogue des publications des PUIPC est mis à jour régulièrement sur le site internet et en version papier. Des articles des Cahiers de l'IPC sont également disponibles sur le site internet.

Champ 2 : La politique de formation initiale et continue

Référence 1 : la politique de formation de l'établissement traduit le positionnement et la stratégie globale de l'établissement

L'IPC veut faire de ses formations un gage de réussite pour ses étudiants. En effet, l'IPC prépare les étudiants à un **diplôme de licence**, dans le cadre d'un Jury Rectoral (Cf. annexe 17) dans le domaine des sciences humaines et sociales : la licence mention philosophie et la licence mention psychologie qui ont pour objectif de donner aux étudiants un **socle de connaissances** leur permettant une poursuite d'étude en master ou de passer différents concours (commerce, éducation spécialisée, assistance sociale...).

L'organisation pédagogique axée sur le **suivi personnalisé** a essentiellement pour but de donner aux étudiants une solide culture générale par la philosophie et l'approche transdisciplinaire tout en les préparant à la vie professionnelle, notamment dans les secteurs suivants : enseignement, communication, journalisme, marketing et ressources humaines. À cette fin, l'IPC a mis en place un « plan réussite en Licence » et a pour souci d'allier initiation à la recherche, approfondissement des disciplines concernées et formation à une large insertion professionnelle.

La pédagogie s'efforce de concilier les apprentissages fondamentaux des disciplines, une orientation recherche et la maîtrise des méthodes de travail (interventions d'enseignants de CPGE).

Pour mettre en œuvre ses formations l'IPC a centré son travail sur l'encadrement et le suivi pédagogique : **91 enseignants dont 64 docteurs** assurent des cours et travaux dirigés. Parmi eux, 3 docteurs à temps plein (dont un, Doyen qui dirige l'établissement), 1 docteur à



temps partiel ainsi qu'un doctorant sont cadres pédagogiques. Enfin, parmi les 7 enseignantschercheurs de l'IPC à temps partiel certains sont chargés de l'accompagnement et du suivi des étudiants.

Par ailleurs, l'IPC organise un **diplôme propre** de 4ème et 5ème année en double cursus avec les universités parisiennes (Paris I et Paris IV). Depuis 2015, une convention avec l'Institut Catholique de Paris permet la participation des enseignants de l'IPC au Master de Philosophie en convention avec l'Université de Poitiers en double cursus : inscription des étudiants de 4ème année au diplôme propre de l'IPC (validation d'1/4 des séminaires) et au Master préparé à l'ICP (3/4 des séminaires). 4 étudiants suivent en 2017-2018 cette formation.

Dans le cadre du **Conseil d'Établissement**, le Comité de direction, deux représentants de l'équipe administrative, ainsi que les membres du BDE (Bureau des Étudiants), se réunissent une fois par mois pour faire le point sur la formation et la vie étudiante. Dans ce cadre les membres du BDE, représentant l'ensemble des étudiants de l'établissement, participent activement à la définition de la politique de formation, à sa mise en œuvre et à son suivi.

Enfin, de manière annexe, dans le cadre de **diplômes propres**, l'IPC propose depuis 2016 (Cf. annexe 21) d'une part une préparation d'un an aux métiers de l'action socio-éducative et à leurs concours (Paris 16ème) et d'autre part une formation en philosophie pour les étudiants en préparation médecine (Paris 6ème).

Les activités de formation continue sont très peu développées par l'établissement (en moyenne moins de 2 % des produits). Elles consistent principalement à des interventions auprès d'établissements d'enseignement ou à caractère social pour la vulgarisation de la recherche en sciences humaines et sociales.

Par contre des **formations**, **conférences et interventions extérieures** sont réalisées par les enseignants-chercheurs permanents de l'IPC dans les domaines des sciences humaines et sociales, sans pour autant être financées par l'établissement même.

L'ensemble de ces interventions est en cohérence avec la politique de valorisation de la recherche de l'établissement.

Référence 2 : la politique de formation de l'établissement intègre des modalités d'enseignement adaptées à ses divers publics

Uniquement proposées en formation initiale, les Licences se spécialisent progressivement.

La première année est plus particulièrement destinée à la découverte des principaux champs de la philosophie ou de la psychologie.

La deuxième année est une année de consolidations.

Lors de **la troisième année**, les étudiants doivent acquérir des connaissances plus spécialisées et plus techniques.

Ainsi les Licences couvrent l'ensemble des compétences disciplinaires de la mention en philosophie et en psychologie.

On notera qu'au fil des semestres l'investissement personnel exigé est de plus en plus important (travail et recherches personnels, lectures d'articles, études de terrain...).



L'établissement développe par ailleurs une politique d'**innovation pédagogique** et adapte ses méthodes d'enseignements.

En ce sens, les travaux de groupe encadrés, présents tout au long du parcours de Licence se distinguent des cours magistraux par la mise en place d'une pédagogie interactive, ce qui est très apprécié des étudiants et des enseignants. Les projets tuteurés en petits groupes sont mis en place selon le modèle de la pédagogie inversée. Le tutorat en Licence 1, avec des étudiants de Licence 3, encadrés par un enseignant référent, permet d'être plus proche des étudiants notamment ceux qui sont en difficulté, et bénéficie aux tuteurs eux-mêmes.

Dans sa **démarche d'amélioration continue**, l'IPC travaille ses méthodes d'enseignement. C'est pourquoi en première année, une introduction historique au développement des techniques de l'information et de la communication va être mise en place. En troisième année, les étudiants devront intégrer l'utilisation de ces outils dans différents UE.

L'établissement prévoit également de mettre en place un certificat qui s'intitulera « Parole et Responsabilité ». Il sanctionnera des sessions réparties sur les trois années de la Licence (2 fois 20h par an), pendant lesquelles les étudiants s'exercent à la pratique du débat. Ce module mettra en compétition des équipes inter-promotionnelles. Dans ce cadre, au semestre 6, l'ensemble des étudiants participera à un séjour-séminaire sur la prise de parole en public.

En matière d'**outils numériques**, des ordinateurs et une connexion wifi sont à la disposition des étudiants. Ce dispositif permet notamment la réservation en ligne des ouvrages de la bibliothèque (7995 usuels). Les étudiants ont par ailleurs accès (interne et externe), depuis 2017, au portail de publications en sciences humaines et sociales *Open Edition*. Ils ont également accès à divers portails numériques tels que *CAIRN*, Érudit, Refdoc, Sudoc. Au cours de l'année 2017-2018, l'IPC met en place une plateforme numérique de travail Moodle. Les étudiants bénéficient en deuxième année d'une préparation au certificat du C2i lequel est passé sur place (entre 2012 et 2016 sur 130 candidats, 85% de réussite).

Référence 3 : l'établissement organise et pilote son activité de formation et s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique

La formation est pilotée par un **Comité de direction** qui assure l'organisation pratique des enseignements, des actions pédagogiques (tutorat, orientation, etc.) et des examens. Il est constitué de sept personnes : (Cf. annexe 15)

- Le Doyen-directeur : Michel Boyancé ;
- Une assistante de direction : Clothilde de Maupeou
- Un enseignant-chercheur coordinateur de la Recherche, coordinateur de la Philosophie et responsable 3ème année : Emmanuel Brochier ;
- Un enseignant-chercheur coordinateur de la Psychologie : Jean-François Lambert ;
- Un coordinateur de l'enseignement des langues, des projets linguistiques et responsable 1 ère année : Robin Galhac ;
- Un enseignant-chercheur responsable des « Cahiers de l'IPC » et responsable 2ème



année: Bénédicte Mathonat;

• Un enseignant-chercheur coordinateur des actions de valorisation et de difussion de la recherche : Bernard Guéry.

Le Doyen-directeur coordonne avec son assistante les **services généraux** (équipe administrative) répartis en fonctions support et fonctions soutien des Formations permettant ainsi une réelle efficacité.

o Fonctions support :

- Comptabilité / RH : Emmanuelle Girard,
- Communication générale et diffusion de la recherche : Suzanne Anel,
- Système informatique : Vincent Mauger (Tranquil IT Systems),
- Éditrice PUIPC : Isabelle Bitonti.

o Fonctions soutien:

- Gestion de la scolarité : Clothilde de Maupeou,
- Bibliothèque et ressources documentaires : Suzanne Anel,
- Relations enseignants, plannings, emplois du temps : Marie des Déserts,
- Relations internationales: Bertrand Doncieux,
- Suivi des évaluations, statistiques, résultats ...Chargé de mission qualité :
 Camille Bagot.

Ce dispositif associe également l'ensemble des intervenants, enseignants et professionnels, au pilotage de la formation.

De manière concrète, le **Comité de direction** se réunit une heure chaque semaine avec les membres de l'équipe administrative pour coordonner les actions à prévoir dans la semaine et pour anticiper les dossiers à venir. Il se réunit par ailleurs, tout ou partie, au moins une fois par semaine, pour faire le point sur les étudiants dans le cadre de l'aide à la réussite. Enfin, une réunion annuelle de trois jours a lieu en mai pour l'organisation de l'année suivante.

Les responsables pédagogiques de chaque année s'efforcent d'avoir un dialogue permanent avec l'ensemble de **l'équipe pédagogique** par des rencontres informelles. Néanmoins, il serait souhaitable que l'ensemble de l'équipe pédagogique soit convoqué au début de chacun des deux semestres pour un tour d'horizon du semestre à venir en vue de travailler à la cohérence des enseignements, surtout pour les nouveaux intervenants, et à la mise en œuvre des améliorations.

Dans le cadre du **Conseil d'Établissement**, le Comité de direction, deux représentants de l'équipe administrative, ainsi que les membres du BDE (Bureau des Étudiants), se réunissent deux fois par semestre pour faire le point sur la formation et la vie étudiante.

Selon l'arrêté du 22 janvier 2014, le **Conseil de perfectionnement** a pour fonction de mettre en œuvre des dispositifs d'évaluations pour chaque formation, d'en faire un bilan annuel, et de proposer des évolutions souhaitables tous les cinq ans.

L'IPC travaille par ailleurs à la mise en place d'une **plateforme numérique de travail** au service des différents acteurs des formations et de la recherche. En ce sens une plateforme Moodle va être crée au cours de l'année 2017-2018. Des formations auprès des différents



acteurs de l'établissement seront alors prévues.

Référence 4 : l'établissement est en capacité de suivre, d'analyser et de qualifier son activité de formation, en diffuse les résultats, et met en œuvre des dispositifs d'évaluation et de management interne de la qualité

Chaque année, au mois de septembre, l'établissement réalise une **enquête** par mail auprès des diplômés de la mention afin de recenser leur situation à la sortie de l'IPC. Les résultats de cette enquête sont analysés en termes de taux de réussite, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Les résultats sont alors mis à jour, présentés aux étudiants actuels lors des journées pédagogiques et publiés sur le site internet de la Faculté (Cf. annexe 22).

Afin d'améliorer ce dispositif et le suivi des étudiants sortants, l'IPC travaille à mettre en place un processus d'enquêtes informatiques facilitant le traitement et l'analyse des données.

Chaque année également, une enquête par mail est réalisée auprès des diplômés de la Licence afin de recenser leur situation un, deux ou trois ans après l'obtention du diplôme permettant ainsi de connaître les taux et la nature des poursuites d'études ainsi que les taux de diplômés en emploi. Les emplois occupés sont alors analysés en termes de secteur d'activité. Cependant, les enquêtes réalisées jusqu'à ce jour ne permettent pas l'analyse en termes de niveau d'emploi (Cf. annexe 22).

Afin d'affiner l'analyse des résultats, notamment en termes de niveau d'emploi, l'établissement travaille au perfectionnement des enquêtes réalisées auprès des diplômés (questionnaires en ligne ; relance régulière ; précision des questions...).

• Effectifs

Les effectifs de la formation sont suivis et analysés régulièrement en termes quantitatifs et qualitatifs par l'équipe administrative.

Ainsi pour la période 2012-2017 <u>l'analyse quantitative</u> est présentée en annexe 1. Du point de vue <u>qualitatif</u>, il apparaît que la moyenne des boursiers d'Etat est de 30 % (sans compter les bourses internes), ce qui correspond à la volonté de l'établissement de favoriser autant que possible une ouverture sociale. D'autre part, les effectifs sont stabilisés depuis de nombreuses années avec des étudiants dont le niveau d'entrée est hétérogène même si la moyenne au Baccalauréat est globalement de 14/20.

• Recrutement et attractivité

Le taux de pression APB (candidatures APB validées) à la rentrée 2016 pour la Licence de philosophie est de : 2,6.

Le taux de pression APB (candidatures APB validées) à la rentrée 2016 pour la Licence de psychologie est de : 14,7.

Soucieuse de proposer à ses étudiants une formation de qualité, l'IPC organise chaque année des **procédures d'évaluations des enseignements et des services par les étudiants** (Cf. annexe 23). Ces procédures sont alors analysées et prises en compte dans le pilotage de la formation. La mise en œuvre de cette procédure d'évaluations est sous la responsabilité d'un membre du Conseil de Perfectionnement qui en fournit ensuite une synthèse au dit Conseil et



communique les résultats aux enseignants et aux personnels concernés.

Le dispositif annuel des **évaluations des formations** prend deux formes :

- Chaque semestre, sous la forme d'un questionnaire anonyme approuvé par le Conseil de Perfectionnement, chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation par les étudiants. Il interroge les étudiants sur les objectifs (compétences visées), le contenu, la pédagogie, le contrôle des connaissances, l'organisation (Cf. annexe 23);
- Une fois par an, sous la forme d'un échange avec les membres du Comité de direction,
 c'est l'ensemble de la formation qui donne lieu à une évaluation.

Les résultats sont communiqués de façon appropriée et transformés en propositions d'améliorations :

- Les résultats sont traités en toute confidentialité par le responsable des évaluations ;
- Les résultats sont communiqués au Conseil de Perfectionnement qui émet des propositions d'améliorations soumises au Comité de Direction ;
- Une synthèse des résultats de l'évaluation de chaque enseignement est communiquée à l'enseignant concerné, à la fin du semestre ;
- L'accès aux évaluations individuelles est confidentiel et ne peut se faire qu'au terme des sessions d'examens.

L'évaluation des services :

Les objectifs de cette évaluation sont d'améliorer le pilotage des différents services :

- Service de scolarité;
- Service des plannings et de la gestion des salles ;
- Accompagnement des étudiants par l'enseignant référent;
- Accompagnement des étudiants par des tuteurs (étudiants en Master);
- Présentation des métiers et des filières par des intervenants extérieurs ;
- Disponibilité des ouvrages de la bibliothèque et des documents numériques (CAIRN, Érudit, Refdoc, Sudoc; OPenEdition...);
- Evaluation de la préparation aux certificats (C2i, certificat ou test en langue étrangères : CAE ou le IELTS en particulier pour l'anglais, le DELE B2 ou C1 pour l'espagnol, Le Goethe -Zertifikat B2 ou C1 pour l'allemand).

Ce dispositif d'évaluation prend deux formes :

- Chaque mois, dans le cadre du Conseil d'Etablissement (Philosophie Psychologie), le
 Comité de direction, deux représentants de l'équipe administrative, ainsi que les membres du BDE, se réunissent pour faire le point sur la formation et la vie étudiante;
- Une fois par an, dans le cadre d'une évaluation annuelle les services font l'objet d'une évaluation par les étudiants. Les résultats sont communiqués de façon appropriée et transformés en propositions d'améliorations.

Les résultats sont communiqués au Conseil de Perfectionnement qui émet des propositions d'améliorations soumises au Comité de direction.



Tous les ans des **améliorations des formations** sont apportées à partir des évaluations des enseignements par les étudiants, et tous les cinq ans les formations sont évaluées en lien avec les évaluations de l'HCERES.

Champ 3: Le lien entre recherche et formation

Référence 1 : les politiques de recherche et de formation développent l'articulation entre recherche et formation

Depuis 2012, l'IPC a renforcé la **présence d'enseignants-chercheurs dans les enseignements de spécialités dispensés** (45 docteurs à la rentrée 2012 contre 64 à la rentrée 2017), tout en mettant en place une **structure de Recherche**. L'IPC comprenant deux facultés (2/3 des étudiants en Philosophie et 1/3 en Psychologie) la recherche s'organise autour de deux Equipes de Recherche (Cf. annexe 19), une pour la psychologie et une pour la philosophie.

Cette Recherche est placée sous la compétence du Conseil Scientifique. Compte tenu de la taille de l'IPC, celui-ci a compétence également pour les formations. Son rôle est de fixer les objectifs aux Equipes de recherche, d'apporter des conseils, d'améliorer les projets et de vérifier les améliorations.

Chaque équipe détermine, après discussion interne, un, ou plusieurs, axes de recherche choisis pour une durée de 3 à 5 ans, après acceptation du projet par le conseil scientifique de la Faculté. L'axe de recherche se concrétise par une publication (ouvrage collectif, article, film, etc.) et/ou l'organisation de colloques ou journées d'études, donnant lieu si possible à des actes publiés.

■ En Philosophie

La formation en philosophie est adossée à l'équipe de Recherche émergente « Métaphysique, Philosophies de la nature, philosophie pratique » de la Faculté mise en place lors de la rentrée universitaire 2016-2017. L'équipe de Recherche est structurée en deux axes : le premier « Métaphysique, Philosophies de la Nature, pratiques scientifiques », le second « Philosophie pratique et questions de société ». Les contributions donnent lieu à des publications notamment dans les « Cahiers de l'IPC » ou aux « Presses Universitaires de l'IPC » Dans le cadre du projet de nouvelle maquette de Licence (rentrée 2018), pour une initiation à la recherche, les étudiants de 3ème année auront la possibilité de participer aux activités de l'équipe de Recherche en philosophie et seront tenus, dans ce cas, de rédiger des comptes rendus de séances qui donneront lieu à une évaluation. S'ils ne choisissent pas ce module, ils seront dans l'obligation de prendre un séminaire en Littérature ou en Sociologie et devront réaliser un mini mémoire. Par ailleurs, ils devront obligatoirement réaliser au moins un Travail d'étude et de recherche en philosophie.

En Psychologie

La formation en psychologie est alors adossée à l'équipe de Recherche émergente « Psychologie, Philosophie et questions de société » de la Faculté de Psychologie mise en place lors de la rentrée universitaire 2016-2017. L'équipe de Recherche est structurée sur un premier axe : « Raisonnement, Explication, Incertitude » (REI). Par ailleurs, un deuxième axe lié à un travail spécifique « Résilience et Clinique », associant les étudiants en L3 et donnant lieu à des publications, sera réalisé sur deux années.



Dans le cadre du projet de la nouvelle maquette de Licence (rentrée 2018) pour renforcer l'initiation à la Recherche en psychologie, deux unités d'enseignements seront mises en place aux semestres 5 et 6. Outre le TER, ces unités proposeront des séminaires dans lesquels des enseignants-chercheurs ou des doctorants viendront présenter leurs travaux. Au semestre 5 un cours de méthodologie de la Recherche en psychologie sera mis en place.

Référence 2 : la politique de recrutement de personnels traduit le lien entre formation et recherche

Compte tenu des moyens financiers de l'établissement, les enseignants-chercheurs des équipes de recherche internes à l'IPC, sont à temps partiel, en CDI, et sont dits « permanents », c'est à dire ayant leur recherche principale dans le cadre de l'IPC. Ils sont donc aussi chargés de cours et chargés d'activité de recherche par l'IPC.

Ils sont présents dans le Conseil scientifique, le Conseil de perfectionnement et dans les équipes de recherche (11).

De même les enseignants intervenants extérieurs formant les équipes pédagogiques sont recrutés principalement à partir des universités publiques et des équipes de recherche publiques.

Enfin, les personnels administratifs sont formés à l'articulation des moyens pour la formation et la recherche.

Champ 4: La documentation

Référence : l'établissement déploie une politique de documentation en appui à ses activités de recherche et de formation

Un salarié à temps partiel est responsable de la bibliothèque. Il acquiert les ouvrages en fonction des besoins des membres des équipes de recherche, de l'équipe pédagogique ou des étudiants. Les ouvrages publiés par des anciens étudiants ou par des universités partenaires sont également mis à disposition dans la bibliothèque. Le responsable de la bibliothèque sensibilise tous les ans les étudiants au fonctionnement du logiciel, leur permettant à cette occasion de lui rendre compte de leurs attentes dans ce domaine.

Les étudiants en Psychologie bénéficient d'un **partenariat avec l'Université Paris 8**, ils sont accompagnés par un professeur en Psychologie à Paris 8 et peuvent utiliser cette bibliothèque comme espace de travail et de recherche (Cf. annexe 13).

Formation

La bibliothèque de l'IPC utilise le logiciel PMB qui permet la gestion :

- du catalogage complet de ses ouvrages (en octobre 2017 : 7995 ouvrages et 6145 articles catalogués)
- des lecteurs (en octobre 2017 : 378 lecteurs)
- des emprunts.

Ce logiciel est accessible à tous 24h/24 sur www.bibliotheque.ipc-paris.fr, avec un accès libre dans l'enceinte de la faculté (des ordinateurs sont mis à disposition dans ce but) ou avec un mot de passe depuis un poste extérieur. Le responsable de la bibliothèque met à jour le catalogage hebdomadairement.



Un compte est créé en début d'année pour chaque nouvel étudiant ainsi que pour chaque enseignant qui en fait la demande, pour leur permettre de réserver des ouvrages en ligne.

Chaque enseignant responsable d'année sensibilise les étudiants à l'utilisation de la bibliothèque en signalant les ouvrages qui peuvent être empruntés avec les cours ou les travaux de recherche des étudiants.

Recherche

Plus spécifiquement pour la recherche l'IPC met à disposition des étudiants, des membres de l'équipe pédagogique et des membres des équipes de recherche plusieurs ressources documentaires scientifiques :

- des ressources numériques (Open Edition, CAIRN, Érudit, Refdoc, Sudoc, Bibliographie philosophique internationale de Louvain)
- des revues papiers (12 abonnements en 2017/2018)
- des périodiques de vulgarisation de la recherche (Cerveau & Psycho, Philosophie Magazine et Sciences Humaines)

Par ailleurs, les responsables d'année, notamment en L3, initient les étudiants à l'utilisation de documentation pour la recherche.



Domaine 4: La réussite des étudiants

Champ 1 : Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle Référence : la politique de l'établissement favorise la réussite des étudiants par des dispositifs et des parcours adaptés, depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle

L'établissement développe des actions en faveur de **l'orientation des lycéens** : présence de l'établissement à divers forums étudiants, présentation des formations et mise à jour régulière des données statistiques sur le site internet de l'IPC.

L'établissement a également formalisé les différents **débouchés** possibles des Formations :

En philosophie:

- Une poursuite d'études en Master de Philosophie dans le public ou dans le privé (partenariat avec l'ICP et l'ICT);
- Une poursuite d'études en Sciences de l'Education, Littérature, Histoire, Humanitaire etc. à un niveau de Licence 3 ou Master selon les universités ;
- L'intégration après-concours publics ou privés, d'écoles de commerce, de management, de communication, de journalisme ou l'intégration de la fonction publique par concours de catégorie A, etc.
- Une poursuite d'études en Licence professionnelle pour ceux qui souhaitent se réorienter à la fin de la L2.

En psychologie:

- Une poursuite d'études en Masters de Psychologie ;
- Une poursuite d'études en Masters des sciences de l'éducation, en Humanitaire, en communication, etc ;
- L'intégration après concours publics ou privés des écoles du secteur social, d'écoles de commerce, de management ;
- Une réorientation en Licences professionnelles pour lesquelles il existe des passerelles.

L'établissement met aussi en avant les **métiers visés par ses formations**.

La formation **en philosophie** permet donc d'évoluer vers :

- L'enseignement ou la recherche en Philosophie;
- Le professorat des écoles, l'enseignement de la Littérature, de l'Histoire, les métiers de L'éducation et ceux de l'humanitaire, ou ceux de la culture ;
- Les métiers du commerce, du management, des ressources humaines, du journalisme, de L'édition de la communication, de la fonction publique, etc.
- Les métiers de la logistique, etc.

La formation **en psychologie** permet quant à elle donc d'évoluer vers :

- Le métier de psychologue et/ou la Recherche en psychologie;
- Le professorat des écoles ;
- Les métiers du social :



• Les métiers du commerce, du management, des ressources humaines.

Il existe une fiche pour la formation au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Celle-ci est renseignée conformément aux recommandations de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) (Cf. annexe 24).

Compte tenu de l'objectif d'excellence visé par la formation, les **dispositifs d'aide à la réussite** sont au cœur de la pédagogie de l'établissement. Sur ce point, il est à remarquer que les étudiants les plus en difficultés sont particulièrement accompagnés notamment à travers la mise en place d'un tutorat avec des étudiants de Master.

Une session de pré-rentrée (30h) est organisée pour les arrivants. Ses objectifs sont multiples : faciliter la cohésion du groupe, présenter les enseignants référents, présenter les cours de Licence et les exigences universitaires, introduire aux cours de philosophie générale et d'histoire de la philosophie.

Au début de leur cursus universitaire, les étudiants passent des tests pour évaluer leur niveau :

- En français (orthographe ; conjugaison ; maîtrise de l'utilisation des règles syntaxiques);
- En langue étrangère (à l'écrit et à l'oral);
- En latin.

Suite au test de français, les étudiants qui le souhaitent peuvent consolider leur maîtrise de la langue écrite. Le test en langue étrangère permet, quant à lui, de répartir les étudiants dans des cours adaptés à leur niveau (Mise à niveau; B1/B2; B2; B2/C1; C1). Les cours de méthodologie disciplinaire et de méthodologie du travail universitaire sont au cœur du dispositif d'aide à la réussite. Prenant en compte le niveau hétérogène des étudiants (groupes dédoublés; projets tuteurés individualisés, etc), ces cours permettent, avec succès pour bon nombre d'étudiants, d'améliorer la maitrise des techniques de la dissertation et du commentaire de texte, de la prise de notes et de la synthèse, d'organisation du travail, etc.

Chaque étudiant bénéficie d'un **suivi personnalisé** par l'enseignant responsable d'année qui se rend disponible pour recevoir individuellement les étudiants chaque fois qu'ils le souhaitent pour des questions d'ordre pédagogique, ou pour un discernement en vue d'une réorientation ou d'une poursuite d'études. A l'issue des résultats d'un semestre, l'enseignant référent reçoit systématiquement tous les étudiants qui n'ont pas validé ledit semestre pour un bilan et pour les accompagner dans leurs choix, ce qui leur permet de s'interroger sur la nécessité d'une éventuelle réorientation.

• A partir du cursus de Licence de philosophie :

Une inscription au second semestre de la Licence de psychologie préparée à l'IPC est acceptée à condition d'avoir validé le premier semestre de la Licence de philosophie. De même, une inscription est acceptée aux semestres 3 et 4 de la Licence de psychologie à condition d'avoir validé les deux premiers semestres de la Licence de philosophie et de valider, l'année suivante, au moins deux EC d'une ou plusieurs majeures des semestres 1 et 2 de la Licence de psychologie sur décision du Jury Rectoral.

Pour ceux qui sont ajournés au terme du rattrapage des deux premiers semestres, ils ont la possibilité d'une réorientation en psychologie avec la conservation des ECTS acquis. Si l'étudiant a validé ses deux premières années, mais ne souhaite pas continuer à l'IPC, il peut



intégrer une L3 de philosophie dans un autre établissement, sous condition d'acceptation de son dossier. Dans la majorité des cas, les étudiants intègrent une Licence dans une autre discipline (Lettres, Histoire, Droit) soit en L2 ou L3, avec les équivalences correspondantes aux ECTS acquis, ou présentent des concours d'écoles par admission parallèle.

• A partir du cursus de la Licence de psychologie :

Une inscription au second semestre de la Licence de philosophie préparée à l'IPC est acceptée à condition d'avoir validé le premier semestre de la Licence de psychologie. De même, une inscription est acceptée aux semestres 3 et 4 de la Licence de philosophie à condition d'avoir validé les deux premiers semestres de la Licence de psychologie et de valider, l'année suivante, au moins deux EC d'une ou plusieurs majeures des semestres 1 et 2 de la Licence de philosophie sur décision du Jury Rectoral.

Pour ceux qui sont ajournés au terme du rattrapage des deux premiers semestres, ils ont la possibilité d'une réorientation en philosophie avec la conservation des ECTS acquis. Si l'étudiant a validé ses deux premières années, mais ne souhaite pas continuer à l'IPC, il peut intégrer une L3 de psychologie dans un autre établissement, sous condition d'acceptation de son dossier. Le seul cas à ce jour d'étudiant en réorientation après la L2, ayant choisi une Licence professionnelle, a été accepté à Paris V (Accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés) avec les équivalences correspondantes aux ECTS acquis.

Il arrive que nos étudiants s'orientent au terme de la 1ère année vers des DUT ou des BTS (bureautique et secrétariat, communication, commerce, édition, mais aussi informatique, carrières sociales, logistique...). D'autres (en moyenne 10 %) s'orientent, après la L2, vers d'autres parcours comme par exemple une Licence en Sciences de l'Education ou une Licence professionnelle.

Pour leur orientation, les étudiants ont en outre la possibilité d'un accompagnement personnalisé par des professionnels de l'orientation (Réseau VOCARE – <u>www.reseau-vocare.com</u>) par une convention spécifique.

On peut noter, au vu du faible taux d'échec en L1 (7% en philosophie et 9% en psychologie, entre 2011 et 2016) et du fort taux de réussite en L3 (96% en philosophie et 95% en psychologie entre 2012 et 2016), que le dispositif d'aide à la réussite s'avère efficace (Cf. annexe 25).

En troisième année, le **module « Stage et rapport de stage »** avec la présence de professionnels, est intégré à la formation. Le stage de 120 heures a lieu dans le cadre d'une convention formalisée (Cf. annexe 10). L'étudiant est ensuite évalué à l'écrit sur son rapport ainsi que lors d'une soutenance orale devant un professionnel du secteur concerné. Les étudiants ont connaissance des critères sur lesquels ils sont évalués.

Afin d'améliorer la lisibilité des critères d'évaluation, ceux-ci seront explicités comme suit et communiqués aux étudiants dans le livret universitaire :

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives,
- o Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale,
- o Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet,



- o Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte,
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

La formation permet aux étudiants d'acquérir des **compétences additionnelles** utiles à leur poursuite d'études et à leur insertion professionnelle. Ils ont en effet la possibilité de valider un certificat ou un test en langue étrangère : le FCE, le CAE ou le IELTS en particulier pour l'anglais, le DELE B2 ou C1 pour l'espagnol, Le Goethe -Zertifikat B2 ou C1 pour l'allemand. Pendant les congés scolaires, un stage d'anglais intensif de 10 jours est organisé en partenariat avec *Saint-Denis international School* (Loches - 37) pour les étudiants qui le souhaitent (Cf. annexe 26).

Parties intégrantes de la formation, différentes activités sont sous la responsabilité des étudiants dans le cadre du BDE: Théâtre, Sport, Journal (Déphi), Chorale, Révolte-toi (Fédération Française de Débats), Association IPC initiatives (association de Loi 1901), Soirée Spectacle (environ 900 spectateurs par an) etc. Elles sont l'occasion pour eux de réaliser un projet et de développer des compétences utiles au monde professionnel (travail en groupe, prise d'initiatives, capacités organisationnelles, capacités de gestion, capacités de collaboration avec des professionnels.

En L3 du cursus de philosophie plusieurs options sont proposées aux étudiants parmi lesquelles les enseignements de l'option management qui sont à la fois une initiation au monde de l'entreprise et aux pratiques managériales. Ils permettent de situer une entreprise ou une organisation dans son contexte socio-économique, d'identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation. Ils permettent également de connaître les droits et les devoirs du salarié et de l'employeur, de se situer dans un environnement hiérarchique et professionnel, d'identifier ses compétences et de respecter les procédures, la législation et les normes, d'analyser les besoins de l'équipe et des usagers. Enfin les étudiants sont invités à réaliser un projet en mobilisant l'ensemble des acquis conceptuels et théoriques de ce cours. Dans le cadre de l'option, les étudiants sont entrainés aux écrits et aux oraux des concours de philosophie (CAPES – CAFEP).

En partenariat avec les classes préparatoires du Lycée Blomet (75), l'IPC donne la possibilité aux étudiants de se préparer aux concours d'admission en Master de l'IEP Paris.

Enfin, un **réseau d'alumni** est mis en place et formalisé notamment par le développement d'un site internet spécifique afin de favoriser l'accompagnement des étudiants actuels par d'anciens étudiants.

Champ 2: La vie étudiante

Référence : l'établissement soutient le développement de la vie étudiante

Depuis 1980 l' « Association culturelle des Etudiants en Philosophie et en Psychologie de Paris » (ACEPPP – Association Loi 1901) est le support juridique des activités du Bureau des Étudiants (BDE) de l'établissement. Ces activités peuvent être d'ordre intellectuel, culturel, sportif etc.

Le Conseil d'Administration de l'Association comprend :



- le Président et le vice-président, élus par l'ensemble des étudiants,
- les présidents de promotion élus par les étudiants de chaque promotion.

Les membres du Conseil d'Administration se rencontrent dans le cadre du Conseil d'Etablissement deux fois par trimestre. Ces réunions permettent aussi de faire un point sur l'ensemble des activités du BDE et sur l'ensemble de la vie étudiante.

Ainsi le BDE gère la vie étudiante de l'IPC en organisant des activités hors cours proprement dits. Parmi elles, l'accueil des nouveaux élèves, des sorties culturelles, des soirées étudiantes, du théâtre, une chorale, des groupes de travail ou encore des activités spirituelles et sportives. Elles sont l'occasion pour eux de réaliser un projet et de développer des compétences utiles au monde professionnel (travail en groupe, prise d'initiatives, capacités organisationnelles, capacités de gestion, capacités de collaboration avec des professionnels), mais également de pouvoir renforcer la cohésion et faire émerger les compétences et talents propres à chacun. L'objectif de ce bureau est donc d'animer la vie étudiante en offrant à chacun une activité qui lui corresponde.



- ✓ Pôle Ménage
- ✓ Pôle Jeux de rôle
- ✓ Pôle P'tit déj'
- ✓ Pôle Sponsor
- ✓ Pôle déjeuner/détente
- ✓ Pôle promenade
- ✓ Pôle communication
- ✓ Pole culture
- ✓ Pôle spi
- ✓ Pôle sport
- ✓ Bibliothèque tournante
- ✓ Afterwork
- ✓ Le Dephi (Journal étudiant)
- ✓ Soirée spectacle

Le financement des activités vient d'une part des scolarités versées par les étudiants à l'Etablissement (30€/étudiant pour l'année 2017-2018) et d'autre part, par des financements trouvés par les étudiants eux-mêmes (sponsors, repas, petit-déjeuners, redevance des machines à café au sein de la faculté – 10% des produits).

Afin de **favoriser la pratique du sport** des étudiants l'IPC loue une salle à proximité des locaux de l'établissement à raison d'une heure par semaine.

Soucieux de l'accessibilité de la formation à un large public et dans l'attention à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, les formations tant en philosophie qu'en psychologie, comprennent en leur sein une sensibilisation à ces sujets.

De manière concrète également, l'IPC a mis en place des **aides financières** facilitant l'accès à la formation : en 2016-2017, 33,3% des étudiants étaient Boursiers d'Etat et 20% des étudiant ont bénéficiés de bourses internes en 2016-2017, soit un total de 43% des étudiants bénéficiant d'une aide.



Champ 3: La participation des étudiants à la gouvernance

Référence : l'établissement associe les étudiants à sa gouvernance

Dans le cadre du Conseil d'Etablissement se réunissant une fois par mois, les membres du BDE (Bureau des Etudiants) participent à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement. Ces réunions sont l'occasion pour les représentants de l'ensemble des étudiants de faire progresser la qualité des formations (Cf. Domaine 2 – champ 2 – référence 1).

Par ailleurs, dans sa politique de qualité (Cf. annexe 8) évoquée précédemment, l'IPC souhaite prendre en compte les remontées des étudiants notamment au travers :

- Des entretiens individuels réguliers des étudiants avec les responsables d'années,
- Des évaluations des enseignements et des services par les étudiants (Cf. Domaine 3 champ 2 – référence 4).



Domaine 5: La valorisation et la culture scientifique

Champ 1 : La valorisation des résultats de la recherche

Référence : l'établissement conduit une politique globale de valorisation, en lien avec son environnement

La recherche de l'IPC est organisée autour d'axes interdisciplinaires portant des projets qui veulent faire discuter des chercheurs de domaines différents pour ouvrir les domaines de recherche aux questions transversales traitées par la philosophie pratique, par la philosophie spéculative ou par la psychologie.

Pour valoriser ces actions de recherche, l'établissement a mis en place des **partenariats à long terme** avec des établissements d'enseignement supérieur ou avec des grands organismes (Cf. annexe 20).

Ces partenariats permettent:

- d'améliorer la communication autour des événements ;
- de valoriser les résultats de recherche en permettant à de chercheurs de laboratoires et de disciples différentes de se rencontrer et de mettre en commun leurs recherches pour en maximiser les retombées notamment par un plus grand nombre d'interventions et une portée plus importante des publications.

Une personne chargée de la **diffusion de la recherche**, assistée par un membre des services généraux, en travail direct avec les coordinateurs de chaque axe de recherche, est responsable du suivi de ces partenariats. Elle assure le suivi de la valorisation de la recherche dans toutes ses implications concrètes :

- elle s'informe de toutes les activités de recherches scientifiques menées par les différents axes de recherche de l'établissement, en informe les partenaires éventuels et s'informe également des activités organisées par les partenaires;
- elle développe les partenariats économiques lors des événements ou lors des publications qui suivent les événements ;
- elle aide les chercheurs dans leurs démarches financières, juridiques et pratiques de mise en place ou de réponse à des projets.

Pour valoriser ses activités de recherche, l'établissement met en place des outils qui permettent leur **application concrète** :

- dans le monde économique, en proposant des rencontres pour les professionnels et des ouvrages de vulgarisation en vue des professionnels de l'entreprise (convention de partenariat avec la société Technologia);
- dans le monde socio-culturel, en proposant des rencontres de vulgarisations ouvertes à tous ou des ouvrages de vulgarisation sur les thèmes abordés dans les axes de recherche (l'art, la société, les avancées de la sciences contemporaine, l'enseignement, la médecine, etc.),
- au travers de diverses actions de formations.

Par ailleurs, l'établissement valorise ses recherches scientifiques grâce à plusieurs actions et partenariats qui lui permettent de **rejoindre des publics définis** par les membres des équipes



de recherche propres à l'IPC (cf. rubrique « interventions extérieures » sur le site de l'IPC : https://ipc-paris.fr/activites/interventions-exterieures/) :

- dans le **monde juridique et de l'entreprise** : mise en place d'un groupe de réflexion avec des professionnels ;
- dans le **domaine de la formation** : journée de séminaires pour les chefs d'établissement, pour les professeurs du secondaire, publications d'ouvrages liés à l'enseignement;
- dans le domaine de l'éthique et du monde médical: mise en place d'une formation médecine et philosophie avec la Prépa médecine de l'Institut Stanislas (Paris), formation pour le personnel médical (équipes médicales à Malestroit, Marseille, Paris etc...), participation à des colloques sur des questions d'éthique (par exemple : colloque sur Le suicide avec l'Université de Fribourg, Suisse, octobre 2017);
- dans le **domaine du social** : interventions des enseignants-chercheurs de l'IPC dans une préformation aux métiers sociaux-éducatifs avec la *Fondation d'Auteuil*, et dans une école d'éducateurs spécialisé (*Initiatives* Bourg-la-Reine).

Un **budget** a été mis en place pour valoriser la recherche, en exploitant son potentiel et en maximisant ses retombées scientifiques et pratiques.

Il est utilisé pour :

- organiser des colloques, journées d'études, séminaires, conférences, etc., et inviter des chercheurs d'autres établissements ou grands organismes à l'échelle nationale ou internationale ;
- permettre aux membres des équipes de recherche de :
 - o poursuivre leurs propres recherches avec les outils nécessaires (ouvrages, outils numériques, traductions, etc.);
 - o valoriser leurs activités en les faisant connaître : par leur participation à des rencontres dans leur domaine de recherche ou à des rencontres interdisciplinaires organisées par d'autres établissements ou par leur participation à des publications scientifiques ou de vulgarisation ;
 - publier les activités de recherche aux Presses Universitaires de l'IPC ou dans la revue des Cahiers de l'IPC.

Champ 2 : La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique

Référence : l'établissement définit et met en œuvre une politique en matière de diffusion, patrimoine et culture scientifiques

L'établissement possède sa propre maison d'édition : les Presses Universitaires de l'IPC (diffusées par Vrin), ainsi que sa propre revue : les Cahiers de l'IPC. Un salarié est responsable de ces publications.

Ces deux outils permettent de publier :

- des travaux de recherche (articles, monographies, thèses, actes de colloques et de journées d'études, traductions scientifiques) ;
- des ouvrages de vulgarisation de la recherche;



des ouvrages liées à la formation et à l'enseignement.

L'établissement intègre ces parutions à sa politique de communication (Catalogue des PU IPC, page sur le site internet, information sur les réseaux sociaux, par mail ou par la Lettre aux Amis).

Chaque événement lié à la recherche donne lieu à publication. Les différents intervenants en sont prévenus par avance par le coordinateur de l'axe de recherche qui les invite et qui leur donne les règles de publication conformes aux critères nationaux et internationaux. La publication se fait dans un délais d'un mois après que chaque intervenant ai rendu sa communication.

L'établissement reconnaît comme une priorité de diffuser sa contribution propre à la culture scientifique en mettant en place des événements et des partenariats qui permette de la faire connaître et de la faire dialoguer avec d'autres disciplines. Pour cela la personne chargée de la diffusion de la recherche s'occupe d'organiser les différents domaines de diffusion en coordonnant les activités :

- qui sont organisées par l'établissement (Journées d'études, colloques, conférences);
- auxquelles participent les membres des équipes de recherche dans des cadres extérieurs : participation à des colloques et journées d'étude nationaux et internationaux (Cf. annexe 20).



Domaine 6 : Les relations européennes et internationales

Champ 1: La politique de relations européennes et internationales en matière de recherche et d'enseignement supérieur

Référence 1 : une politique européenne et internationale est définie, mise en œuvre et suivie

Dans le cadre de la **Charte Erasmus** pour l'Enseignement supérieur 2014-2020, l'IPC s'est engagé à faire de « l'ouverture à l'international une priorité pour les années à venir en fonction des possibilités de partenariats et des possibilités financières de l'établissement » (Cf. annexe 27).

Les étudiants sont donc informés en début d'année, par l'enseignant coordinateur de l'enseignement des langues, de la possibilité de partir un semestre dans le cadre d'Erasmus en mobilité. La faculté est en lien notamment avec l'université Abat Oliba à Barcelone et l'université de Fribourg (Suisse). Ce même enseignant accompagne les étudiants qui en ont fait le choix, dans la mise en œuvre de leur mobilité. Il s'avère qu'à ce jour, le dispositif n'a pu être mis en place que pour un seul étudiant, en raison de la faible demande et du fait que, dans les disciplines de l'IPC, celle-ci se fait souvent au niveau Master.

Dans le cadre de la recherche se développent de nombreux **partenariats internationaux** (Cf. annexe 20).

Référence 2 : les modalités de cette politique sont un facteur de développement de l'attractivité de l'établissement

L'établissement tient à faire connaître et à enrichir son action de recherche au plan **européen et international**. Un **budget** est attribué dans ce but dans le cadre de la recherche de l'IPC.

Certains enseignants membres des équipes de recherche peuvent ainsi être amenés à aller étudier à l'étranger dans le cadre de leurs travaux (par exemple : recherche sur Eddington à Cambridge – Angleterre) sur le budget IPC.

Dans cette dynamique d'ouverture, les membres des équipes de recherche de l'établissement sont invités à participer à des rencontres européennes et internationales dans le cadre de journées d'étude, de colloque ou de conférences : (Cf. annexe 20)

- Dans le cadre de partenariats définis avec des universités étrangères (Université de Barcelone Espagne, Université de Bari Italie) ;
- Dans le cadre d'invitations ponctuelles (Université de Fribourg, Suisse);
- Dans le cadre de conférences internationales organisées par ses partenaires.

Ces interventions donnent lieu à des publications multilingues.

L'établissement fait partie d'un **réseau international** avec des partenariats qui permettent à ses membres de participer à des colloques universitaires. L'IPC par l'intermédiaire de sa fédération UNFL est membre d'un réseau européen d'enseignement supérieur privé organisé en décembre 2017. Outre l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes, le réseau



-

est constitué de La Fédération des Etablissements d'enseignement supérieur privés / Verband der Privaten Hochschulen (VPH) en Allemagne, L'association espagnole des écoles de commerce / Asociacion Espanola des Escuelas de Negocios (AEEN) en Espagne, et L'Association portugaise d'Institutions d'Enseignement supérieur Privées / Associação Portuguesa do Ensino Superior Privado (APESP) au Portugal.

L'IPC est également membre de l'Association Européenne des Facultés Libres (AEFLib) qui constitue « un forum de réflexions, discussions et propositions sur les questions concernant les Universités où Facultés Libres dans le cadre de leur appartenance à l'Europe et à chaque pays ». Par ailleurs, elle a pour objectif de développer et d'approfondir « la connaissance mutuelle, les rapprochements et la coopération entre les différentes Universités ou Facultés Libres », afin d'aboutir à des actions concrètes.

De plus, l'établissement développe des **échanges avec des chercheurs étranger**s dans le cadre de ses propres événements de recherche. En 2017, ont ainsi été invités des chercheurs des universités de Séville, de Zurich, de Munich et de Pérouse dans le cadre de journées d'étude. L'établissement prévoit également un colloque international sur Eddington en 2019 avec la perspective de plusieurs partenariats avec des universités ou des grands organisme internationaux.

Ces rencontres internationales peuvent donner lieu à des publications multilingues diffusés dans plusieurs pays.



Sommaire des annexes

- 1. Tableaux données HCERES
- 2. Indicateurs 2010-2017
- 3. Contrat 2010
- 4. Evaluations Aerès Formations Philosophie & Psychologie 2012
- 5. Statuts IPC et liste des membres du Conseil d'Administration
- 6. Synthèse historique IPC
- 7. Arrêté EESPIG 2015
- 8. Politique de qualité IPC
- 9. Axes Stratégiques de développement
- 10. Maquette des conventions de stage
- 11. Convention ICP
- 12. Accord-cadre ICT
- 13. Extrait des délibérations du conseil de l'UFR de Psychologie Paris 8
- **14.** Accord-cadre de coopération entre l'IPC et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- 15. Organigramme
- 16. CV membres Conseil Scientifique
- 17. Arrêté Jury Rectoral
- 18. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2016
- 19. Recherche
- 20. Programmes et invitations recherche
- 21. Déclarations diplômes propres
- 22. Suivi des orientations post licence
- 23. Charte EEE et grille d'évaluation
- 24. Fiche RNCP
- 25. Suivi cursus licence
- 26. Accord Saint Denis international School
- 27. Charte Erasmus





IPC • Facultés Libres de Philosophie et de Psychologie • Paris

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général En contrat avec l'État • Diplômes nationaux par Jury rectoral

• Fondé en 1969 •

Tél.: 01 43 35 38 50 contact@ipc-paris.fr - www.ipc-paris.fr 70 avenue Denfert-Rochereau - 75014 Paris